

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

SEPTEMBRE 2008

INFO PRATIQUES

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	8h30 – 12h	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h	14h – 18h
Jeudi	8h30 – 12h	14h – 18h
Vendredi	8h30 – 12h	Fermé
Samedi	8h30 – 12h	14h – 16h

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs – journaux

Café Merlus (Lorient)

Lundi	7h30 – 14h	16h – 21h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	7h30 – 14h	16h – 21h
Jeudi	7h30 – 14h	16h – 21h
Vendredi	7h30 – 14h	16h – 1h
Samedi	8h – 14h	16h – 1h
Dimanche	9h – 14h	16h – 1h

Médiathèque

Téléphone : 02.97.38.19.04

Lundi	Fermé
Mardi	13h30 - 18h
Mercredi	9h - 12h et 14h - 19h
Jeudi	Fermé
Vendredi	9h – 12h
Samedi	13h30 – 16h

Boulangerie

Lundi Fermé
Tous les jours 7h à 14h et 16h à 19h30
Dimanche 7h à 13h

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Ouvert tous les jours de 12h -15h et
19h - 22h30, sauf lundi et mercredi soir
et dimanche midi

Déchetterie Gueltas

Téléphone : 02 97 51 51 64

Lundi, jeudi et samedi
10h - 12h et 14h – 18h

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02.97.38.34.80

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Matin : 7h30 à 8h45
Soir : 16h15 à 18h30

Numéros utiles :

SAMU 15
POMPIERS 18 ou 112
GENDARMERIE 17

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

Malgré un été avec un ensoleillement notoirement insuffisant, voici venu le temps de la rentrée avec la réunion du conseil municipal le 4 septembre.

Les sujets abordés les plus importants ont été : l'eau, les travaux à la boulangerie, l'arrêté de consommation d'alcool sur la voie publique, le bilan financier de la cantine et l'embauche de personnes pour la halte garderie, la cantine, le C.C.A.S., et la voirie.

L'eau est un sujet d'actualité avec la consultation nationale qui doit se clore le 15 octobre 2008. Vous avez reçu chez vous un questionnaire : exprimez-vous ! L'association Eaux et Rivières de Bretagne organise d'ailleurs à ce sujet une réunion publique le 12 septembre au palais des congrès à 20 H à Pontivy. Les efforts du monde agricole sont maintenant visibles aussi l'étape suivante concerne les particuliers avec l'étude des rejets des lagunes et le contrôle du fonctionnement des assainissements individuels prévu à Kerfourn fin 2009.

En octobre, les fenêtres de la boulangerie seront changées. Ces travaux indispensables dans un bâtiment de cet âge coûtent 5840,6 € HT après déduction d'une subvention de l'état de 2434€. Des aménagements importants restent à faire. L'isolation et l'installation électrique seront programmés en 2009 et/ou 2010.

Nous intervenons trop souvent pour ramasser les bouteilles de bières et alcools forts près des abris de car. Le conseil a décidé de préparer un arrêté d'interdiction de consommation d'alcool dans des endroits précis à savoir un périmètre aux entrées de l'église, des écoles et près des abris de car. Ces lieux ne sont propices à la consommation d'alcool. Cet arrêté sera transmis à la gendarmerie pour une application effective lors de leur tournée. Une limitation à 50 Km/H sera imposée à partir de la Lande de Guerdaner très bientôt. Des contrôles de gendarmerie seront demandés si la vitesse des voitures et motocyclettes reste aussi excessive dans ce secteur. A bon entendeur salut.

Une réunion du conseil est organisée spécifiquement pour la commercialisation du lotissement Koarheg le 18 septembre, Nous devons réfléchir ensemble aux diverses solutions pour accélérer la vente des terrains disponibles nonobstant le projet éolien.

À bientôt

Joël MARIVAIN

Naissances

Marius CHARPENTIER, 36 Cité du Stade, né le 10 juillet
Margaux BOURGUIGNON, la Villeneuve, née 1^{er} août
Alexiane LE TUTOUR, le Favonnic, née le 6 août
Donovan STIL, 22 rue du Calvaire, né le 6 août

MEKESKEUSSAVEUDIR ?

Pour commencer, un peu de culture : Kerfourn ce trouve dans le Morbihan, qui signifie "petite mer" (mor : mer et bihan : petit). La Bretagne, quand à elle se traduit Breizh et l'abréviation est BZH. Le drapeau breton : le "Gwenn ha du" signifie "blanc et noir". Les bandes du drapeau breton représentent les 9 anciens évêchés :

* les 4 bandes blanches pour la basse-Bretagne où se situaient les évêchés du Léon, de Tréguier, de Cornouailles et de Vannes.

*les 5 bandes noires pour représenter ceux de haute-Bretagne qui se nommaient Nantes, Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Dol.

Les hermines rappelle à notre souvenir qu'avant de devenir région, la Bretagne fut autrefois un duché. En effet, l'hermine a été durant de longs siècles le symbole des ducs de Bretagne.

Ce mois-ci, le village que nous allons traduire est "Penhouët" (il se situe au sud-ouest de la commune). Pen : tête, bout, extrémité et houët : bois, c'est donc le "bout du bois".

Kenavo!

Tri sélectif des déchets :

Comme vous le savez, dans notre commune, il y a plusieurs points pour le tri sélectif. Merci de laisser ces endroits propres, ne laissez pas de sacs poubelles, de cartons pleins, de bouchons, de capsules traîner.... Si les containers sont pleins, essayez un autre container...

Crêperie l'hirondelle :

L'hirondelle change ses horaires, maintenant elle est ouverte pour tous les repas sauf lundi soir, mercredi soir et dimanche midi en période scolaire, sinon pendant les vacances scolaires elle est ouverte tout le temps sauf le dimanche midi.

Sur commande : Les crêpes à emporter et tous les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois couscous sur place ou à emporter.

La nouveauté : le midi repas ouvrier

Le conciliateur départemental

Commun au Trésor Public et à la Direction des services fiscaux, le conciliateur fiscal départemental est compétent pour tous les litiges sur l'assiette, le calcul ou le paiement de l'impôt. Lorsque l'utilisateur n'est pas satisfait de la réponse faite par le service qui a traité sa requête, il peut saisir le conciliateur fiscal. Les contribuables bénéficient ainsi d'un recours amiable supplémentaire. Cette instance d'écoute et de conciliation évite des conflits inutiles qui sont coûteux pour l'individu et la collectivité.

615 demandes ont été examinées par le conciliateur en 2007.

Vous pouvez lui adresser votre requête par courrier :
Monsieur Alain CUIEC, Conciliateur fiscal, Cité Administrative, 13 Avenue Saint-Symphorien, 56020 Vannes Cedex. e-mail :
conciliatuerfiscal56@finances.gouv.fr

Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir

UFC – Que choisir 56 Antenne de Pontivy
Hôtel de Ville, 8 rue F. Mitterrand
Sans rendez-vous. Permanences :
Vendredi de 9h30 à 11h30
2ème mercredi du mois de 14h30 à 16h30
4ème lundi du mois de 9h30 à 11h30

Soirée Crêpes le 04 octobre

La comité Paroissial fait savoir que la soirée crêpes aura lieu le samedi 04 octobre 2008 à partir de 18h à la Salle Polyvalente.

Baraque à frites tous les vendredi soir.

Vous découvrirez la fameuse 'Fricadelle' et encore plein d'autres spécialités du Nord tous les vendredi soir, à partir de 18h sur le parking, place de l'église à Kerfourn.
Téléphone : 06 27 45 03 94

Gym

Les cours recommencent le mardi 16 septembre. Ils se déroulent le mardi de 20h30 à 21h30 à la salle polyvalente. Les personnes intéressées peuvent venir assister à un ou deux cours, afin de constater s'ils répondent à leurs attentes. Les cours sont assurés par une animatrice qualifiée. Ouvert à tous.

Nouveaux Tarifs Cantine Municipale

Tarifs par repas pour l'année scolaire 2008 – 2009
Elèves à 2,60 € à la rentrée de septembre
Enseignants à 4,40 € à la rentrée de septembre
Adultes à 7,40 € au 1^{er} octobre.

Nouvelles recrues sur la commune

Depuis le 02 septembre Madame Christine GAINCHE assure la Halte Garderie le matin et la cantine le midi.
Madame Laurence JEGONDAY assure la Halte Garderie le soir.

Les Virades de l'Espoir 2008

Le vendredi 26 septembre pour la Virade des Ecoles et les samedi 27 et dimanche 28 septembre 2008 pour les Virades de l'Espoir. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à la manifestation et se mobiliser ensemble !

Tri sélectif à la Salle Polyvalente

Pour les personnes utilisant la salle polyvalente, vous trouverez les poubelles spécifiques au tri sélectif.
Merci de vous en servir.

Assistante maternelle

Vous êtes à la recherche d'une personne pour la garde de votre « bout de chou » ? Je vous propose mes services en étant assistante maternelle agréée sur la commune. Je dispose d'une place à partir de septembre 2008 pour accueillir un enfant de 3 mois à 3 ans. Pour plus de renseignements je suis à votre disposition au 02.97.38.26.75

Défibrillateurs dans les lieux publics

Un défibrillateur est employé pour administrer une décharge électrique appelée défibrillation sur une personne en arrêt cardiaque. Actuellement, il existe des Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) utilisables par les professionnels comme le grand public depuis le décret du 4 mai dernier. Depuis le décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs, tout le monde peut les utiliser, une simple démonstration suffit pour apprendre sa mise en œuvre.

En France, 40.000 à 60.000 personnes décèdent chaque année à la suite d'un arrêt cardiaque, soit près de 200 morts par jour. Le taux de survie après un arrêt cardiaque est estimé à seulement 2 ou 4% en France contre 20 à 50% aux Etats-Unis ou dans les pays anglo-saxons où le défibrillateur automatisé externe est à disposition du grand public. Le délai d'intervention des équipes d'urgence est en moyenne de 7 à 8 minutes. Or, dans l'idéal, la défibrillation devrait être réalisée dans les 5 premières minutes suivant l'accident. Une minute perdue représente 10% de chance de survie en moins.

Actuellement, quelques Mairies de France en sont dotées, mais dans les mois à venir, le défibrillateur sera présent dans tous les lieux recevant du public (grandes surfaces, cinémas, halls de gare, piscines, les casinos, etc...).

Dépistage organisé du cancer du sein des 50 ans

Le cancer du sein est le plus fréquent des cancers féminins. En France, toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans peuvent bénéficier, dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein, tous les deux ans, d'une mammographie. Cet examen est réalisé dans les meilleures conditions de qualité et de fiabilité. Il est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie avec dispense d'avance des frais.

Le cancer du sein est une réalité dans notre pays : aujourd'hui, près d'une femme sur dix développe un cancer du sein au cours de sa vie. Le dépistage du cancer du sein est donc essentiel : il permet de déceler très tôt d'éventuelles anomalies, en l'absence de tout symptôme. Cela permet de se soigner plus facilement et cela augmente les chances de guérison.

C'est pourquoi il est conseillé aux femmes de 50 à 74 ans, âge où elles sont le plus exposées au cancer du sein, de se faire surveiller régulièrement grâce à une mammographie de dépistage effectuée tous les deux ans.

Comité Féminin du Morbihan Centre Alpha 44 avenue François Billoux 56600 Lanester Tél: 02 97 76 69 60

Le tri et la collecte des déchets de soins, c'est sûr, c'est simple.

Risques de blessures ou de piqûres, transmission de germes, bactéries ou virus, les produits de soins peuvent être source de danger dans notre quotidien. Après utilisations ne les jetons pas n'importe comment et n'importe où !

Apprenons à les sécuriser.

1 Connaître le circuit de collecte

Sur le territoire de Pontivy Communauté, les pharmacies adhérentes vous délivrent la première boîte ainsi que l'information nécessaire sur ce nouveau service. Elles vous font signer la convention d'adhésion et vous délivrent votre carte d'adhérent.

2 Déposer les déchets piquants ou coupants dans la boîte jaune fournie par le pharmacien. La matière rigide et le système de fermeture des collecteurs jaunes empêchent tout contact des mains avec les déchets placés dans la boîte.

3 Rapporter la boîte à des dates précises à la déchetterie de Pontivy. La réglementation interdit de conserver ces déchets au-delà d'un certain temps. C'est pourquoi il est impératif de les rapporter au bon endroit et à la date prévue. Vous devrez présenter votre carte d'adhérent. Une nouvelle boîte jaune vous sera alors donnée en échange.

Calendrier des dépôts: 3, 4, 6, 8 octobre 2008 ; 7, 8, 10, 12 novembre 2008 ; 5, 6, 8, 10 décembre 2008.

La sécurité des enfants en voiture

Si vous les interrogez à ce sujet, souvent les parents vous diront avec conviction qu'ils ne mettent jamais en jeu la sécurité, et donc la vie de leur enfant. Pourtant, les données statistiques traduisent une réalité bien différente.

Chaque année, un millier d'enfants meurent ou sont gravement blessés en voiture.

Bien qu'en amélioration constante, notamment grâce à une réglementation adaptée, la France demeure, parmi les pays développés, celui où les accidents automobiles sont les plus graves dans la tranche d'âge de 0 à 5 ans.

Beaucoup de ces drames pourraient être évités si le bon sens et la loi étaient respectés. L'obligation d'attacher les enfants de moins de 10 ans lors d'un déplacement en automobile est en effet en vigueur en France depuis le 1er janvier 1992. Vous devez également savoir qu'il est interdit de transporter des enfants de moins de 10 ans aux places avant de tous les véhicules, sauf si l'enfant est installé dos à la route dans un siège prévu à cet usage, ou s'il y a impossibilité de procéder autrement.

Et surtout ne l'oubliez pas : en voiture, comme dans d'autres lieux, les parents sont responsables de leurs enfants.

Il vous faudra faire preuve de persuasion, voire de fermeté, pour que votre fils ou votre fille prenne l'habitude de voyager attaché(e). Ceci dès son plus jeune âge et quelle que soit la distance à parcourir car il faut savoir que 40 % des accidents mortels chez l'enfant passager surviennent lors de trajets inférieurs à 3 kilomètres.

À 50 km/h, en cas de collision, l'enfant non attaché encourt les mêmes risques que s'il tombait du quatrième étage.

Bonjour à tous les enfants de Kerfourn

A vos crayons, si vous voulez que votre dessin passe dans le bulletin municipal au cours de l'année, il vous suffit juste de nous faire un beau dessin en noir et blanc sur le thème :

« VOTRE COMMUNE »

N'oubliez pas de mettre votre nom et votre âge
Déposer le dessin à la Mairie.

La commission du bulletin municipal.

Ce bulletin municipal est un moyen d'échange entre l'équipe municipale, les habitants, les associations, les écoles et les commerces de Kerfourn. Si vous avez un message, une anecdote, des choses pour lesquelles nous pouvons tous être concernés, n'hésitez pas, vous avez votre droit de parole. Merci de déposer votre article soit à la mairie ou soit par e-mail, mediatheque.kerfourn@wanadoo.fr au plus tard le 5 de chaque mois.

Si vous voulez recevoir le Bulletin Municipal par e-mail sous format pdf, veuillez envoyer votre demande à mediatheque.kerfourn@wanadoo.fr .

La Commission du Bulletin Municipal